

# Présentation du réseau Natura 2000



## Un réseau écologique européen

Natura 2000, c'est le réseau européen des sites naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité des milieux naturels, des plantes et des animaux à l'échelle de l'Union européenne. Ce réseau a pour objectif de préserver, maintenir ou restaurer la biodiversité en harmonie avec les activités humaines du territoire. Il permet de mobiliser des moyens et des compétences multiples au service de la collectivité et de la biodiversité.



## La préservation des oiseaux, un enjeu majeur sur le site

L'intégration des étangs d'Argonne dans ce réseau marque la reconnaissance de la qualité et de la richesse naturelle de ce territoire. Il comprend de vastes massifs forestiers, associés à de nombreuses zones humides (étangs et cours d'eau), le tout imbriqué dans des milieux ouverts composés de haies, de cultures et de prairies. Situé à l'intérieur d'un couloir migratoire important, **ce site est primordial pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration de nombreuses espèces d'oiseaux.**

## Une protection concertée de la BIODIVERSITÉ

Natura 2000, c'est aussi la volonté de valoriser les territoires en favorisant le maintien des activités socio-économiques. Les activités agricoles, forestières, piscicoles, touristiques ou de loisirs peuvent être compatibles avec la préservation des milieux naturels et des espèces qui y vivent. Chaque habitant, propriétaire, gestionnaire peut alors participer, à son niveau, à la mise en valeur et à la richesse de son territoire, tout en le respectant.

La mise en œuvre de Natura 2000 sur les étangs d'Argonne a reposé sur une large concertation entre les acteurs et les usagers du territoire (agriculteurs, élus, chasseurs, pêcheurs, forestiers...). Le document d'objectifs (docob) a été rédigé avec l'ensemble de ces acteurs afin

de proposer des mesures réalistes de gestion. Véritable feuille de route de la gestion sur le site, il propose des actions concrètes comme :

- maintien des surfaces en herbe
- pâturage extensif ou fauche tardive de certaines parcelles
- restauration, entretien ou création de mares forestières
- maintien ou mise en place d'une pisciculture extensive
- suivi et gestion des niveaux d'eau des étangs en faveur de l'avifaune
- conservation des arbres morts et arbres à cavités
- inventaires complémentaires de populations d'oiseaux

# Le site Natura 2000 des « Étangs d'Argonne »



— Périmètre du site Natura 2000 des « étangs d'Argonne »

© IGN - 2007 - SCAN25 TOPOGRAPHIQUE V3

+

## Fiche d'identité

- **Site n°211** FR2112009 (Zone de protection spéciale)
- **24 communes concernées** de Sainte-Ménéhould à Sogny-en-l'Angle
- Surface : **14 250 hectares**
- **Acteurs intervenants sur le site** : Agriculteurs, forestiers, pisciculteurs, communes...
- **Grands types de milieux** : boisements, prairies de fauche, pâtures, étangs et roselières...
- **38 espèces d'oiseaux**, rares et menacées à l'échelle européenne
- **2011** : validation du document d'objectifs par le comité de pilotage
- **2014** : lancement de la phase d'animation

## Principales espèces d'oiseaux rares ou menacées en Europe présentes sur le site

	Oiseaux rares ou menacés	Statut	Menaces principales à l'échelle européenne
Oiseaux liés aux roselières	Héron pourpré	Migrateur	Régression des zones humides
	Gorgebleue à miroir	Nicheur	Dégradation et assèchement des roselières
	Blongios nain	Nicheur	
	Busard des roseaux	Nicheur	
Oiseaux utilisant les étangs	Pygargue à queue blanche	Migrateur/hivernant	Régression des zones humides
	Grande aigrette	Migrateur/hivernant	Pisciculture intensive
Oiseaux forestiers	Bondrée apivore	Nicheur	Régression et fragmentation des grands massifs forestiers
	Pic mar	Nicheur	Coupe des vieux arbres et arbres morts
	Pic noir	Nicheur	
	Cigogne noire	Migrateur	
Oiseaux liés au bocage	Pie-grièche écorcheur	Nicheur	Régression des haies
	Grue cendrée	Migrateur/hivernant	Intensification de l'agriculture
Oiseaux des cours d'eau	Martin pêcheur d'Europe	Nicheur	Pollution des rivières Artificialisation des cours d'eau



La préservation des oiseaux  
est un enjeu majeur sur le site.

## Un partenariat entre l'homme et la nature

Lors des prospections, 38 espèces d'oiseaux menacées en Europe ont été identifiées dans ce site ! Leur préservation passe par la conservation et la restauration de leur milieu de vie. Forêts, étangs, prairies... ont été façonnés par les pratiques passées et actuelles exercées sur le territoire. Natura 2000 permet de valoriser et pérenniser les pratiques agricoles, piscicoles et forestières favorables aux milieux naturels et aux espèces présentes sur le site...



## Les étangs

Le site est parsemé de plus de 130 étangs de tailles très variables. Les milieux aquatiques ont, pour de nombreux oiseaux, une importance capitale. Zone de repos pour les oiseaux d'eau migrateurs ou hivernants comme les bécassines qui viennent se nourrir sur les vasières des étangs en hiver. Zone de chasse et d'alimentation pour d'autres espèces comme le Balbuzard pêcheur qui vient pêcher sur les étangs.

Ces étangs ont principalement une vocation piscicole. Carpes, Gardons, Tanches, Brochets, Sandres, Perches peuplent en majorité ces plans d'eau. Une pisciculture raisonnée est généralement pratiquée combinée parfois à d'autres formes d'usages comme la chasse au gibier d'eau.

Le maintien des étangs en eau et de la pisciculture semble favorable à la conservation des effectifs d'oiseaux de passage. La multitude d'étangs et de zones humides est propice au stationnement et à la reproduction d'oiseaux d'eau et d'espèces affiliées aux roselières.

## Le bocage

Le bocage est caractérisé par sa mosaïque de prairies de fauche, de pâtures, de haies et de cultures. Il joue un rôle multifonctionnel pour les oiseaux : zone de nidification (Pie-grièche écorcheur) et/ou d'alimentation (Milan royal, Milan noir, Grue cendrée...), zone d'étape migratoire (Cigogne noire).



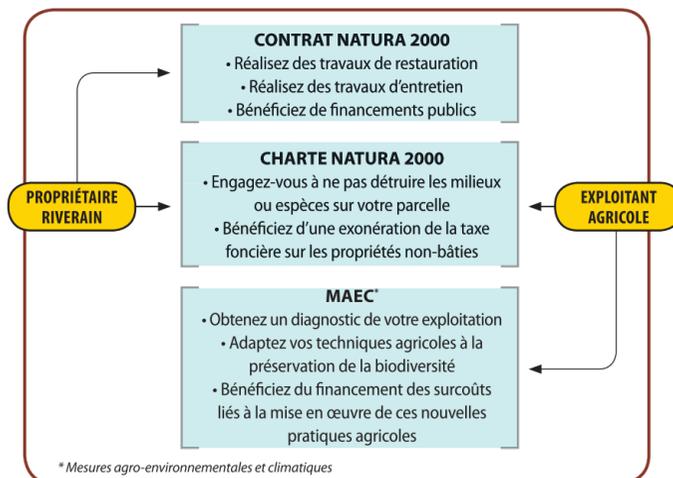
Ainsi, il est tout d'abord essentiel de préserver le réseau de haies bénéfiques à la Pie-grièche écorcheur. La conservation des prairies et le maintien de pratiques agricoles extensives sont indispensables à la préservation de territoires de chasse et d'alimentation pour de nombreuses espèces d'oiseaux : fauche et/ou pâturage extensif, limitation de la fertilisation et absence de drainage des prairies humides.

# Un programme d'actions basé sur la concertation

## Des outils de gestion pour tous

Les propriétaires ou exploitants qui souhaitent mettre en place des pratiques favorables à la biodiversité sur leur(s) parcelle(s) peuvent bénéficier d'une aide technique, financière ou fiscale grâce aux trois outils Natura 2000 : la charte Natura 2000, le contrat Natura 2000, les mesures agroenvironnementales. Ils sont basés sur le volontariat et la libre adhésion.

**Pour en savoir plus sur ces outils, n'hésitez pas à contacter les structures animatrices !**



## L'évaluation d'incidences : anticiper pour mieux préserver

Sur un site Natura 2000, l'objectif est de concilier activités humaines et préservation de la biodiversité. Les évaluations d'incidences Natura 2000 sont là pour que chacun réfléchisse sur la façon de réaliser des travaux, des aménagements, une construction, une manifestation sportive, etc., pour en diminuer les impacts et ainsi préserver les espèces d'intérêt communautaire. Chaque porteur de projet peut rapidement

savoir s'il est ou non concerné par l'évaluation des incidences Natura 2000. Les **trois listes** (une liste nationale et deux listes locales) qui recensent les projets et les aménagements soumis à évaluation des incidences Natura 2000 sont consultables sur : [www.marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Nature-Foret-et-Chasse/Natura-2000/Evaluation-des-incidences-Natura-20002](http://www.marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Nature-Foret-et-Chasse/Natura-2000/Evaluation-des-incidences-Natura-20002)

## FOCUS SUR LA 2<sup>e</sup> LISTE LOCALE

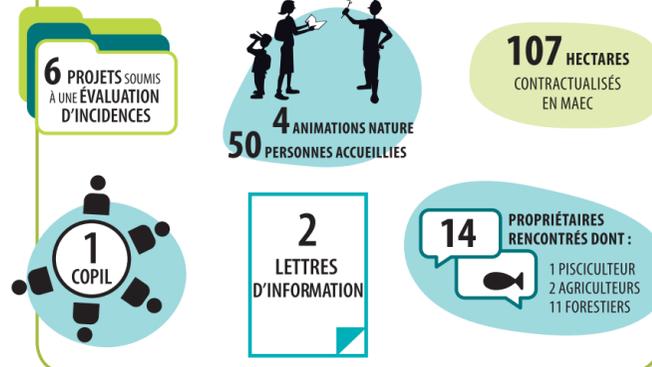
Sur le site Natura 2000 des étangs d'Argonne, ces projets sont soumis à une évaluation des incidences.

Projet identifié dans la 2 <sup>e</sup> liste locale	Si projet réalisé
Premiers boisements au-dessus d'une superficie de boisement ou de plantation de 0,5 ha	En tout ou partie à l'intérieur du site Natura 2000
Défrichage dans un massif boisé dont la superficie est comprise entre 0,01 ha et le seuil mentionné	
Assèchement, mise en eau, imperméabilisation et remblais de zones humides ou de marais lorsque la mise en eau ou la surface asséchée est supérieure à 0,01 ha	Pour la partie réalisée à l'intérieur du site Natura 2000
Installation, ouvrage, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau dont la surface soustraite est supérieure à 0,02 ha	
Création de plans d'eau d'une superficie supérieure à 0,05 ha	
Travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou des cavités souterraines	
Retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de 5 ans ou de landes (hors entretien nécessaire au maintien de la prairie ou de la lande)	
Arrachage de haie (haie entourant une habitation exclue du champ d'application)	
Réalisation de réseaux de drainage pour des drainages d'une superficie supérieure à 1 ha	

**Vous avez un projet en site Natura 2000, vous êtes soumis à l'évaluation d'incidences ? Contactez l'une des structures animatrices du site qui vous informera et vous aiguillera sur les démarches nécessaires.**

## Actions et résultats

Avril à décembre 2014 en chiffres



## Qu'implique Natura 2000 pour le territoire ?

**Natura 2000 remet-il en cause les activités existantes ?**  
Il est toujours possible de pêcher, de chasser, d'exploiter ses bois, etc., dans le respect des textes et lois en vigueur.

**Un propriétaire peut-il refuser la réalisation d'une action Natura 2000 ?**  
Les contrats et les chartes Natura 2000 sont basés sur le volontariat. Un propriétaire ne doit cependant pas détruire une espèce ou un milieu naturel intentionnellement (réglementation nationale sur les espèces protégées).

**Les sites Natura 2000 sont-ils inscrits aux documents d'urbanisme d'une commune ?**  
Lors des études d'élaboration ou de modification des POS ou des PLU, un volet concerne l'impact des aménagements prévus sur les milieux et espèces à préserver.

## Natura 2000 Qui contacter ?

### Un groupement d'experts locaux, une pluridisciplinarité à votre service

Animer un site Natura 2000 de plus de 14 000 hectares est un travail conséquent. Quatre structures ont donc décidé de mettre à profit la complémentarité de leurs compétences pour répondre aux enjeux du site Natura 2000.



**CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE CHAMPAGNE-ARDENNE**  
Coordination générale & Volet étangs / pisciculture  
Rencontres techniques avec les propriétaires d'étangs et les pisciculteurs  
Antenne de Belval-en-Argonne  
6 route de Laheyourt  
51330 Belval-en-Argonne  
Tél. : 09 67 43 59 10  
Mail : [secretariat@cen-champagne-ardenne.org](mailto:secretariat@cen-champagne-ardenne.org)



**LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX CHAMPAGNE-ARDENNE**  
Volet agricole / Mesures agro-environnementales  
Mise en place des dispositifs MAE  
Der Nature  
Ferme des grands parts  
51290 Outines  
Tél. : 03 26 72 54 47  
Mail : [champagne-ardenne@lpo.fr](mailto:champagne-ardenne@lpo.fr)



**CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE**  
Volet forêt privée  
Rencontre des propriétaires forestiers privés  
Maison régionale de la forêt et du bois  
Complexe agricole du Mont-Bernard  
51000 Châlons-en-Champagne  
Tél. : 03 26 65 18 25  
Mail : [champagneardenne@crpf.fr](mailto:champagneardenne@crpf.fr)



**OFFICE NATIONAL DES FORÊTS**  
Volet forêt publique relevant du régime forestier  
Rencontres avec les communes forestières  
Agence Aube-Marne  
Cité Administrative des Vassales  
38, rue Grégoire Pierre Herluisson  
CS 70198 - 10006 Troyes Cedex  
Tél. 03 25 76 27 37  
Mail : [ag.troyes@onf.fr](mailto:ag.troyes@onf.fr)

**Directeur de publication** : M. le Préfet de la Marne  
**Directeur de rédaction** : P. Pinon-Guérin  
**Rédaction** : CenCA  
**Conception graphique** : Piment Noir  
**Crédits photos** : F. Croset, P. Detcheverry, C. Hervé, J.-B. Richard, J.-P. Formet  
**Impression** : Imprimerie Félix  
1 200 exemplaires - Décembre 2014

**DDT**  
Direction Départementale des Territoires de la Marne  
**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA MARNE**  
40, boulevard Anatole France  
51022 Châlons-en-Champagne  
Mail : [ddt-seopr@marne.gouv.fr](mailto:ddt-seopr@marne.gouv.fr)

Bulletin réalisé avec le soutien financier de :



Ce bulletin d'information est financé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Champagne-Ardenne avec le Fonds européen agricole pour le développement rural

## Étangs d'Argonne - Marne



### Avant-propos

Situé à l'est du département de la Marne, à cheval sur les régions naturelles d'Argonne et de Champagne humide, le site des « étangs d'Argonne » se distingue par son identité paysagère et son patrimoine naturel encore bien préservés. Massifs forestiers, prairies bocagères, zones humides constituent une mosaïque de milieux naturels propices à l'accueil, la reproduction et l'alimentation de nombreuses espèces d'oiseaux rares ou menacées à l'échelle de l'Europe. En raison de cette richesse écologique, les « étangs d'Argonne » sont inscrits au réseau européen de sites naturels Natura 2000 depuis 1998.



Natura 2000 a pour finalité de concilier la préservation de la biodiversité avec les activités humaines et les usages exercés sur le territoire. La préservation de ces populations d'oiseaux passe en effet par le maintien de leurs milieux de vie qui dépendent des activités humaines. C'est pourquoi l'ensemble des acteurs concernés (élus, associations, propriétaires, usagers, services de l'État), réunis au sein d'un « comité de pilotage », est pleinement associé à la démarche.

Début 2014, la Direction départementale des territoires (DDT) de la Marne a désigné quatre structures pour animer et mettre en œuvre les actions préconisées sur ce vaste site : le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, la Ligue pour la protection des oiseaux de Champagne-Ardenne, le Centre régional de la propriété forestière et l'Office national des forêts. Durant trois ans, elles vont rencontrer les communes, propriétaires, pisciculteurs et agriculteurs. Leur mission comprend des actions de concertation, de promotion des outils Natura 2000 et d'assistance technique.

**Pour toute question concernant Natura 2000, n'hésitez pas à contacter les structures animatrices.**

